

Département d'Indre-et-Loire

Arrondissement de Tours

Commune de PARCAY-MESLAY

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 17 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le 17 avril, à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le 11 avril 2014, se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

*Membres
en exercice : 19
Présents : 17*

Etaient présents :

Monsieur Bruno FENET, Maire, Monsieur Nicolas STERLIN, Madame Christine FONTENEAU, Monsieur Roland LESSMEISTER, Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, Madame Flore MASSICARD, Adjointes au Maire, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Madame Marie-Claude RAIMBAULT, Madame Anna FOUCAUD, Monsieur François BRUNEAU, Madame Nelsie JAVON, Madame Agnès NARCY, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Damien MORIEUX, Monsieur Patrick PELLE, Madame Séverine RAYNAUD, Conseillers municipaux.

Pouvoir : 2

Monsieur Jackie SOULISSE donne procuration à Madame Séverine RAYNAUD, Monsieur Dominique MAZELIER donne procuration à Monsieur Patrick PELLE.

Absents : 2

Etaient absents : Monsieur Jackie SOULISSE, Monsieur Dominique MAZELIER.

Votants : 19

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Madame Marie-Claude RAIMBAULT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance

Un secrétaire de séance est nommé par le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Madame Marie-Claude RAIMBAULT.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 avril 2014

Le dernier compte-rendu ayant été distribué à l'ensemble des membres, une lecture succincte est donnée au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le présent procès-verbal de la séance du 08 avril 2014 tel qu'il est transcrit dans le registre et acceptent de le signer.

Retrait d'un point de l'ordre du jour

Il est demandé par M. Nicolas Sterlin, Premier Adjoint au Maire, le retrait du point inscrit à l'ordre du jour : point « N° 2014-60. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association RIAGE ».

En accord avec l'Association RIAGE, M. Sterlin, précise qu'il est prématuré de délibérer sur cette demande de subvention. Il est donc demandé au Conseil Municipal de reporter ce point à un prochain conseil municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de retirer ce point de l'ordre du jour.

Délibération n° 2014-53
Adoption du budget primitif principal de l'année 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine FONTENEAU, Adjointe au Maire, qui expose le budget principal 2014 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,
 Vu l'avis de la Commission Finances en date du 10 avril 2014 ayant examiné le projet de budget 2014 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-5 qui autorise la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent ;
 Vu le compte de gestion établi par le Comptable de la Trésorerie de Vouvray ;
 Vu l'état du Trésorier en date du 6 mars 2014 justifiant l'intégration des résultats du budget annexe assainissement de Parçay-Meslay dans le budget principal et les résultats totaux de clôture 2013 à reprendre sur le budget principal 2014;

Considérant que l'affectation du résultat est décidée à titre provisoire dans l'attente du vote du compte administratif de l'exercice 2013 qui permettra de procéder à son affectation définitive ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
 Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la reprise anticipée des résultats du budget 2013, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit :

- en section de fonctionnement : 1 043 694,63 €
- en section d'investissement : - 351 496,36 €

- **DIT** qu'il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du compte administratif 2013 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

- **REPREND** lors du vote du budget primitif 2014, les restes à réaliser :
 - en dépenses d'investissement pour un montant de 554 502,09 €
 - en recettes d'investissement pour un montant de 10 769,40 €

- **PREVOIT** au budget primitif 2014 :
 - en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 1 043 694.63 €

- **ADOpte** le budget principal de l'année 2014 comme suit (avec la reprise des résultats 2013 et des restes à réaliser ci-dessus) :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT A VOTER AU TITRE BUDGET 2014	2 707 850 €	2 707 850 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE 2013	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 707 850 €	2 707 850 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT A VOTER AU TITRE DU BUDGET 2014 (y compris le compte 1068)	1 063 386.58 €	1 958 588.63 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE 2013	554 502.09 €	10 796.40 €
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	351 496.36 €	0
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 969 385.03 €	1 969 385.03 €
TOTAL BUDGET 2014	4 677 235.03 €	4 677 235.03 €

ADOpte A 15 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Monsieur Patrick PELLE ayant reçu procuration de Monsieur Dominique MAZELIER et Madame Séverine RAYNAUD ayant reçu procuration de Monsieur Jackie SOULISSE).

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 30 avril 2014

Et de l'affichage le : 22 avril 2014

.....

Délibération n° 2014-54
Adoption du budget annexe Enfance-Jeunesse 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine Fonteneau, Adjointe au Maire, qui expose le budget annexe Enfance-Jeunesse 2014 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 10 avril 2014 ayant examiné le projet de budget 2014 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget annexe Enfance-Jeunesse de l'année 2014 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	188 020 €	188 020 €
Investissement	3 100 €	3 100 €
TOTAL	191 120 €	191 120 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 30 avril 2014
Et de l'affichage le : 22 avril 2014

Délibération n° 2014-55
Clôture du budget annexe Assainissement au 31 décembre 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine Fonteneau, Adjointe au Maire, qui précise à l'assemblée que par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2013, la Commune de Parçay-Meslay a intégré, au 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus détient pour l'ensemble des communes membres la compétence en matière de surveillance, de collecte et de traitement des eaux usées ;

Considérant, dès lors, que la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus a pris cette compétence sur la commune de Parçay-Meslay depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant qu'avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe Assainissement sur le budget de la commune, il convient de clôturer le budget annexe au 31 décembre 2013, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget Assainissement de la commune de Parçay-Meslay vers l'actif du budget principal de la commune de Parçay-Meslay au vue de l'Etat d'actif signé contradictoirement par le Maire de la Commune et le Receveur Municipal (ci-joint) ;

Le compte administratif et le compte de gestion 2013 du budget Assainissement laissent apparaître les résultats suivants :

Budget annexe assainissement	
Résultats de clôture 2013	
Section d'exploitation	Montant
A. Recettes de l'exercice 2013	146 041.66 €
B. Dépenses de l'exercice 2013	100 235.05 €
C. Résultat de l'exercice 2013 (A – B)	45 806.61 €
Résultat de fonctionnement reporté 2012 (002)	47 764.45 €
Résultats de clôture (A – B + C)	93 571.06 €

Section d'investissement	Montant
A. Recettes de l'exercice 2013	118 666.86 €
B. Dépenses de l'exercice 2013	101 460.59 €
C. Résultats de l'exercice 2013 (A – B)	17 206.27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	53 455.88 €
Résultats de clôture (A – B + C)	70 662.15 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°13-06 de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 12 mars 2013 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus aux trois communes de Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon ;

Loisirs (F.A.A.L.) avec la Caisse d'Allocations Familiales
--

SIGNATURES**Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer.**

FENET Bruno	STERLIN Nicolas
FONTENEAU Christine	LESSMEISTER Roland
ANDRYCHOWSKI Brigitte	MASSICARD Flore
BRUNEAU François	FOUCAUD Anna
GALPIN Jean-Marie	GILET Jean-Pierre
GILET Jean-Marc	JAVON Nelsie
MAZELIER Dominique (A donné procuration à M. Patrick PELLE)	MORIEUX Damien
NARCY Agnès	PELLE Patrick
RAIMBAULT Marie-Claude	RAYNAUD Séverine

<p>SOULISSE Jackie (A donné procuration à Mme. RAYNAUD Séverine)</p>	